

Procès-verbal – séance du 19.03.2025

Délibérations du conseil :

Vote du compte administratif 2024 - Commune (N° DE_2025_016)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	545 477,91			580 468,68	545 477,91	580 468,68
Opérations exercice	755 367,15	1 111 312,57	1 438 775,84	1 593 135,05	2 194 142,99	2 704 447,62
Total	1 300 845,06	1 111 312,57	1 438 775,84	2 173 603,73	2 739 620,90	3 284 916,30
Résultat de clôture		355 945,42		154 359,21		510 304,63
Restes à réaliser	606 134,90	480 091,87			606 134,90	480 091,87
Total cumulé	606 134,90	836 037,29		154 359,21	606 134,90	990 396,50
Résultat définitif	189 532,49			371 384,93		181 852,44

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Vote du compte de gestion 2024 (N° DE_2025_017)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Affectation du résultat de fonctionnement - Année 2024 - Commune (N° DE_2025_018)

Le Conseil Municipal, réuni, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2024	154 359,21€
Report à nouveau	217 025,72€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024	371 384,93€

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

SOLDE D'EXECUTION	- 189 532,49€
-------------------	---------------

RESTES A REALISER RECETTES	480 091,87€
RESTES A REALISER DEPENSES	606 134,90€
SOLDES DES RESTES A REALISER	- 126 043,03€

BESOIN DE FINANCEMENT	315 575,52€
-----------------------	-------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN VOTANT AU COMPTE 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES » LA SOMME DE	315 575,52€
---	-------------

LE SURPLUS EST AFFECTE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET PORTE SUR LA LIGNE BUDGETAIRE 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »	55 809,41€
--	------------

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Vote des taux d'imposition année 2025 (N° DE_2025_019)

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 mars 2025 ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Article 1 :

DECIDE de voter les taux d'imposition comme suit :

- Foncier bâti : 51,27 %
- Foncier non bâti : 100.31 %
- Taxe d'habitation : 12,15 %

Article 2 :

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Vote du compte administratif 2024 - Assainissement (N° DE_2025_020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 de l'assainissement dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		60 497,84		105 935,64		166 433,48
Opérations exercice	27 847,67	35 921,67	13 898,00	24 029,51	41 745,67	59 951,18
Total	27 847,67	96 419,51	13 898,00	129 965,15	41 745,67	226 384,66
Résultat de clôture		68 571,84		116 067,15		184 638,99
Restes à réaliser	68 570,86				68 570,86	
Total cumulé	68 570,86	68 571,84		116 067,15	68 570,86	184 638,99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Vote du compte de gestion 2024 -assainissement (N° DE_2025_021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Vote du budget primitif 2025 - Commune (N° DE_2025_022)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Labastide Saint Georges,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Labastide Saint Georges pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 941 205.30 Euros

En dépenses à la somme de : 2 941 205.30 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	615 080.258
012	Charges de personnel et frais assimilés	799 500.00
65	Autres charges de gestion courante	119 350.00
66	Charges financières	25 000.00
67	Charges spécifiques	1 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 342.24
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 605 722.49

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	9 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	152 800.00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	38 500.00
731	Fiscalité locale	887 000.00
74	Dotations et participations	412 006.00
75	Autres produits de gestion courante	36 000.00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 657.08
002	Résultat de fonctionnement reporté	55 809.41
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 605 772.49

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	38 896.64
21	Immobilisations corporelles	303 071.54
22	Immobilisations reçues en affectation	15 000.00
23	Immobilisations en cours	686 275.06
16	Emprunts et dettes assimilées	88 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 657.08
001	Solde d'exécution section investissement	189 532.49
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 335 432.81

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	575 508.54
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	149 006.51
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	315 575.52
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 342.24
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 335 432.81

ADOpte A LA MAJORITE le budget primitif 2025.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Vote du budget primitif 2025 - Assainissement (N° DE_2025_023)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif assainissement de l'exercice 2025 de la Commune de Labastide Saint-Georges,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget assainissement de la Commune de Labastide Saint Georges pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 239 861.97 Euros

En dépenses à la somme de : 239 861.97 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
61523	Entretien, réparations réseaux	143 494.13
6811	Dotations aux amortissements	13 898.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		157 392.13

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	116 067.15
70611	Redevance assainissement collectif	5 500.00
757	Redevances des fermiers, concession	30 000.00
777	Quote-part subventions investissement	5 824.98
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		157 392.13

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	76 644.86
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 824.98
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		82 469.84

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 898.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	68 571.84
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		82 469.84

ADOpte A LA MAJORITE le budget Assainissement 2025.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Demande de fonds de concours - Communauté de Communes Tarn-Agout (N° DE_2025_024)

Vu la délibération adoptée par le Conseil Communautaire Tarn-Agout en date du 15 juin 2009, intitulée « règlement d'attribution des fonds de concours par la Communauté de Communes Tarn Agout à ses communes membres »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 –alinéa V,

Considérant les opérations d'investissement envisagées par la commune :

Eclairage stade foot :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	13 429,32€
Fonds de concours 30%	5 755,42€
TOTAL H.T.	19 184,74€

Filet de protection stade foot :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	11 175,00€
Fonds de concours 25%	3 725,00€
TOTAL H.T.	14 900,00€

Citerne récupération eau des ombrières :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	3 644,30€
Fonds de concours	3 642,00€
TOTAL H.T.	7 286,30€

Peinture salle du conseil :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 164,73€
Fonds de concours	1 163,00€
TOTAL H.T.	2 327,73€

Remplacement informatique école :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	3 992,80€
Fonds de concours	3 991,00€
TOTAL H.T.	7 983,80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes Tarn Agout un fonds de concours d'un montant de 18 276,42€ pour contribuer au financement du projet susvisé,

S'ENGAGE à afficher les financements de la Communauté de Communes Tarn Agout lors de ses opérations de communication liées aux projets subventionnés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Souscription d'un prêt pour la rénovation et la mise en accessibilité de la salle polyvalente (N° DE_2025_025)

Monsieur le Maire fait part de 3 offres de prêts pour le financement de la rénovation et la mise en accessibilité de la salle polyvalente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

ARTICLE 1 :

La collectivité de LABASTIDE SAINT-GEORGES contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt.

ARTICLE 2 :

Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente

Type de financement : Prêt à taux fixe

Montant : 250 000€

Durée de l'emprunt : 240 mois

Taux fixe : 3,71%

Périodicité : trimestrielle

Echéances constantes

Frais de dossier : 500€

ARTICLE 3 :

La collectivité de LABASTIDE SAINT-GEORGES s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 :

La collectivité de LABASTIDE SAINT-GEORGES s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 :

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur JOULIÉ Emmanuel, Maire de la commune de LABASTIDE SAINT-GEORGES.

ARTICLE 6 :

La collectivité de LABASTIDE SAINT-GEORGES s'engage à ne pas débloquer les fonds relatifs au prêt avant le vote du budget primitif 2025 prévoyant le dit prêt en recette d'investissement.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Fixation des tarifs tennis et padel et modalités de réservation (N° DE_2025_026)

Monsieur le Maire fait part que les travaux du padel sont en cours de finition. Mi-avril le padel pourra ouvrir. Il y a donc lieu de fixer les tarifs et les créneaux de réservation. Une entente avec le club de tennis bastidien a été conclue. Le club de tennis ouvrira les créneaux du padel et du terrain de tennis via la plateforme TenUp. La mairie aura des créneaux pour les non-licenciés sur la plateforme Balle jaune. Les créneaux seront de 1h30 par réservation. Le padel sera ouvert de 8h à 21h30 et le terrain de tennis de 8h à 23h.

Il a été décidé que la mairie aura les créneaux suivants :

- pour le padel :
 - dimanche de 14h à 21h30
 - mardi de 14h à 21h30
 - mercredi de 8h à 14h
 - vendredi de 14h à 21h30
- pour le tennis :
 - samedi de 14h à 23h
 - mercredi de 8h à 14h
 - jeudi de 14h à 23h
 - vendredi de 8h à 14h

Le tarif demandé sera de 20€ le créneau de padel (4 joueurs) et de 10€ le créneau de tennis (2 joueurs).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- fixe les tarifs suivants : 20€ le créneau de padel (4 joueurs) et de 10€ le créneau de tennis (2 joueurs),
- donne son accord pour les créneaux de réservation visés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Portage des repas - choix d'un nouveau prestataire et fixation des tarifs (N° DE_2025_027)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après discussion avec Guillaume SIÉ, propriétaire de la Cuisine de Guillaume, prestataire à ce jour des portages de repas, il a été convenu d'un commun accord l'arrêt de sa prestation.

Une consultation a été faite afin de trouver un nouveau prestataire pour le portage des repas. Il a été retenu SR Collectivités de SAIX - qui est à ce jour le prestataire des repas cantine. Nous débuterons avec ce nouveau prestataire le lundi 5 mai 2025.

SR Collectivités proposera un repas à midi et/ou un repas le soir. Le repas du midi sera facturé 8,77€ et celui du soir 3,96€. Les livraisons seront réparties comme suit :

- le lundi : livraison des repas du lundi
- le mardi : livraison des repas du mardi et du mercredi
- le jeudi : livraison des repas du jeudi et du vendredi
- le vendredi : livraison des repas du samedi et du dimanche

Les bénéficiaires pourront choisir suivant leur régime alimentaire, des menus conventionnels, sans sel, sans sucre, sans sel ni sucre.

Des repas à thème seront proposés tout au long de l'année (Noël, Pâques, chandeleur...). Une pâtisserie est donnée tous les mardis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- retient le choix du nouveau prestataire pour le portage des repas : SR Collectivités de SAIX - la prestation débutera le 5 mai 2025,
- fixe les tarifs à 8,77€ pour les repas du midi et à 3,96€ pour les repas du soir.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Monsieur Emmanuel JOULIÉ
Président de séance

Véronique CATHALA-AMIRAULT
Secrétaire de séance